

**CE REGLEMENT A ETE REMIS A TOUS LES RESPONSABLES AYANT INSCRIT UNE EQUIPE AU TOURNOI. AUCUN JOUEUR N’EST DONC SENSE L’IGNORER, EN PARTICULIER POUR LES POINTS CONCERNANT LES REGLES QUI SERONT APPLIQUEES (ARTICLES 11 A 17).**

**ARTICLE 1 :** LeFCP organise un tournoi de football à 7 dénommé “Tournoi de la Ville” (tournoi des commerçants).

**ARTICLE 2 :** Ce tournoi doit se dérouler dans le meilleur esprit. Un trophée du fair-play sera attribué.

**ARTICLE 3 :** Ce tournoi se déroulera de 18h à 21h le jeudi 21 juin 2018, de 18h à 23h le vendredi 22 juin 2018 et le samedi 23 juin*.*

**ARTICLE 4 :** Le nombre d’équipes pouvant y participer est limité à 12.

**ARTICLE 5 :** L’inscription d’une équipe ne sera enregistrée que si :

a- Elle est faite à l’aide de la feuille prévue à cet effet (disponible sur le site du club : fcparentis.footeo.com)

b- Elle est accompagnée d’un chèque de 60 € à l’ordre exclusif du FC Parentis, cette somme pouvant être réglée par un commerçant volontaire ou que vous démarcherez vous-même.

**ARTICLE 6 :** Chaque équipe est composée au maximum de 10 joueurs.

a - Bonus s’il y a une ou plusieurs filles (voir article 12)

b- Parmi ces 10 joueurs, **seuls 3 licenciés FFF joueurs sont acceptés**. Compte parmi ces 3 joueurs :

* licencié FFF de plus de 18 ans et moins de 35 ans (catégorie SENIOR masculin)
* licencié FFF de la catégorie U17/U18 ayant une autorisation parentale.

c- Les licenciés FCP doivent être à jour de leur cotisation.

**ARTICLE 7 :** Le FCP dégage toute responsabilité en cas d’accident, chaque joueur devra s’assurer d’être couvert par sa responsabilité civile.

**ARTICLE 8 :** La composition et l’appellation de chaque équipe doivent être communiquées à la commission d’organisation sur la feuille prévue à cet effet **au plus tard le mardi 19 juin à 18h au stade.**

**ARTICLE 9 :** La commission d’organisation statuera sur la conformité des équipes au présent règlement le mardi 19 juin 18h30, en séance publique au siège du club.

**ARTICLE 10 :**Le tirage au sort des poules se déroulera le Mardi 19 juin à 19H

a- Dans le cas où moins de 12 équipes seraient engagées, la commission d’organisation se réserve le droit de modifier la formule retenue pour le tournoi. Le tirage au sort sera adapté en conséquence.

b- Ce déroulement devra être scrupuleusement respecté. Aucune dérogation, aucun report ne seront accordés.

d- Le calendrier définitif des rencontres sera communiqué aux équipes avant le début du tournoi

**ARTICLE 11 :** Règles du jeu :

*a- Les règles en vigueur sont celles du football à 7 (tournoi de sixte)*

*b- La durée d’une rencontre sera fixée à 10 minutes.*

*c- Les positions de hors jeu ne sont pas sanctionnées.*

*d- Tous les coups francs sont directs.*

*e- Un mur peut être positionné à 6 m du ballon.*

*f- Le gardien ne dégage qu’à la main.*

*g- Les remplacements peuvent intervenir à tout moment.*

**ARTICLE 12 :**

*a- Une équipe devra aligner au moins 5 joueurs pour disputer une rencontre.*

*b- Dans le cas contraire, elle perdra le match par forfait.*

*c- Toute équipe qui ne sera pas présente à l’heure annoncée du coup d’envoi perdra le match par forfait.*

*d- Une équipe qui fera jouer une fille la moitié du temps réglementaire se verra accordé un but d’avance.*

**ARTICLE 13 :** Les *classements par poule sont établis comme suit :*

*a- Victoire : 4 points, Match nul : 2 points, Défaite : 1 point, Forfait : 0 point*

*b- en cas d’égalité au classement : nombre de joueurs exclus, puis goal-average particulier, puis goal average général, puis nombre de buts marqués, puis nombre de buts encaissés*

**ARTICLE 14 :** *En cas d’égalité à la fin du temps réglementaire pour les matchs éliminatoires, on procédera ainsi:*

*a- première série de 3 tirs au but,*

*b- en cas d’égalité, mort subite.*

**ARTICLE 15 :** Arbitrage

a- Les arbitres seront désignés par le FCP, chaque équipe devra en fournir 1 sur demande du club (lorsque son équipe ne joue pas).

b- Ils seront les seuls juges en regard du présent règlement, leurs décisions seront sans appel.

c- Les fautes seront sanctionnées comme suit :

* Fautes répétitives, non respect de l’adversaire ou de l’arbitre : exclusion du joueur jusqu’à la fin de la rencontre avec remplacement,
* Faute grave (agression, insulte,…) : exclusion jusqu’à la fin de la rencontre sans remplacement
* Première récidive : exclusion définitive du tournoi

**ARTICLE 17 :** Tenue de Match

Les chaussures à crampons métalliques sont interdites.

Le port de protège-tibias est obligatoire (au minimum coquilles).

**ARTICLE 18 :** La commission d’organisation est seule habilitée à statuer sur les cas litigieux. Ses décisions seront sans appel.

***La commission d’organisation***